

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2020

Révision: 07.10.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** Metaflux 70-15 Dégraissage rapide

· **UFI:** 9TD0-K0M5-N00M-D9YC

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Dégraissant

Solvants dégraisseurs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

SODITEC S.A.S.

24, Rue Joseph Marie Jacquard - BP 40180

F-67400 Illkirch

Tel. ++33 (0)388552940

E-mail: info.soditec@metaflux.fr - Internet : www.metaflux.fr

· **Service chargé des renseignements:** Tel. ++33 (0)388552940

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA (Information- I.N.F.S.)

0033(0)145425959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

L'identification d'un risque d'aspiration (Asp. Tox. 1 H304) ne est pas nécessaire pour les aérosols.

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% de n-hexane acétone

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2020

Révision: 07.10.2020

Nom du produit: Metaflux 70-15 Degraissage rapide

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P260 Ne pas respirer les aérosols.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
 P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
 P501 Éliminer le contenu/récepteur comme des déchets spéciaux.

Indications complémentaires:

Contient Orange, süßs, Extrakt. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

 · **Description:** Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

Composants dangereux:

CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycloalcanes, <5% de n-hexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	50-100%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49	acétone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≥10-<15%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Liq.), H280	10-25%
CAS: 8028-48-6 EINECS: 232-433-8 Reg.nr.: 01-2119493353-35	Orange doux, extraits ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥0,1-<0,25%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

hydrocarbures aliphatiques	≥30%
parfums (LIMONENE, CITRAL)	

Indications complémentaires:

 toute entrée dans la colonne EC commençant par le nombre "9" est un numéro de liste provisoire délivré par l'ECHA dans l'attente de la publication d'un numéro d'inventaire CE officiel pour la substance.
 Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
Remarques générales:

 Amener les sujets à l'air frais.
 Ne pas laisser les sujets sans surveillance.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2020

Révision: 07.10.2020

Nom du produit: Metaflux 70-15 Degraissage rapide

(suite de la page 2)

- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Risque d'explosion par échauffement
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2020

Révision: 07.10.2020

Nom du produit: Metaflux 70-15 Degraissage rapide

(suite de la page 3)

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **Température de stockage recommandée:** 15 - 35°C, max. 50°C

· **Classe de stockage:** 2B (Aerosols)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

64742-49-0 Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% de n-hexane

VME/TWA (8 H) (France) Valeur à long terme: 1000 mg/m³, 500 ppm

VME (CHF) Valeur à long terme: 2000 mg/m³, 500 ppm
SUVA: Essence légère 60-90

67-64-1 acétone

VLEP (France) Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm

Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

IOELV (EU) Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

110-54-3 n-hexane

VLEP (France) Valeur à long terme: 72 mg/m³, 20 ppm
R2

IOELV (EU) Valeur à long terme: 72 mg/m³, 20 ppm

· **DNEL**

64742-49-0 Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% de n-hexane

Oral DNEL Endverbraucher/ Consumers /Consommateur 699 mg/kg BW/ day (.)

Dermique DNEL - Endverbraucher/ Consumers /Consommateur 699 mg/kg BW /day (.)

699 mg/kg BW /day (hum)

DNEL Arbeiter / Workers/ Travailleur 773 mg/kg BW /day (.)

Inhalatoire DNEL Endverbraucher/ Consumers /Consommateur 608 mg /m³ (.)

DNEL Arbeiter / Workers/ Travailleur 2.035 mg /m³ (.)

67-64-1 acétone

Oral DNEL Endverbraucher/ Consumers /Consommateur 62 mg/kg BW/ day (.)

Dermique DNEL - Endverbraucher/ Consumers /Consommateur 62 mg/kg BW /day (.)

DNEL Arbeiter / Workers/ Travailleur 186 mg/kg BW /day (.)

Inhalatoire DNEL Endverbraucher/ Consumers /Consommateur 200 mg /m³ (.)

DNEL Arbeiter / Workers/ Travailleur 1.210 mg /m³ (.)

· **Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:**

110-82-7 cyclohexane

VLEP (France) Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 375 ppm
Valeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm
(11)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2020

Révision: 07.10.2020

Nom du produit: Metaflux 70-15 Degraissage rapide

(suite de la page 4)

IOELV (EU)	Valeur à long terme: 700 mg/m ³ , 200 ppm
------------	--

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Equipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Respirateur: filtre A

Protection des mains:


Gants de protection

· **Matériau des gants** En cas de contamination: gants en nitrile (EN 374 ;0,4 mm; perméation >480min)

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

> 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales
Aspect:

· **Forme:** Aérosol

· **Couleur:** Incolore

· **Odeur:** Fruitée

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non applicable.

Changement d'état

· **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.

· **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** -44 °C
Les données se rapportent au propellant

· **Point d'éclair** -97 °C
Rapportent au propellant

· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

· **Température d'inflammation:** 250 °C

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2020

Révision: 07.10.2020

Nom du produit: Metaflux 70-15 Degraissage rapide

(suite de la page 5)

· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Risque d'explosion a une temperature > 50°C. En usage la formation de mélanges explosives avec air est possible
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,8 Vol %
Supérieure:	13 Vol %
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Pression (20°C)	3 - 5 bar
· Densité à 20 °C:	0,703 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	87,2 %
COV	99,9 %
	0,281 kg/ 400 ml
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Autres indications	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Risque d'explosion par échauffement >50°C.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
En usage la formation de mélanges explosives avec air est possible.
- **10.4 Conditions à éviter**
Températures >50°C
Éviter les sources d'ignition de près (étincelles, flammes, feu).
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus
- **Indications complémentaires:** durée de stockage jusqu'à 24 mois.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

64742-49-0 Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% de n-hexane

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>25 mg/l (rat)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2020

Révision: 07.10.2020

Nom du produit: Metaflux 70-15 Degraissage rapide

(suite de la page 6)

67-64-1 acétone		
Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>7.400 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	76 mg/l (rat)
74-98-6 propane		
Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rat)
	LC50 /15 min	1.443 mg/l (rat)
8028-48-6 Orange doux, extraits		
Oral	LD50	4.400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.200 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Irritant
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
legere
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

64742-49-0 Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% de n-hexane

LC 50 / 96 h <10 mg / l (fis)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2020

Révision: 07.10.2020

Nom du produit: Metaflux 70-15 Degraissage rapide

(suite de la page 7)

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

aérosols vides: recyclage

aérosols non-vides: à éliminer avec déchets spéciaux

Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.

· **Catalogue européen des déchets**

16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE
16 05 00	gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 06 00	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques
07 06 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN1950

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR**

1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· **IMDG**

AEROSOLS (Hydrocarbons, liquid, HEXANES), MARINE POLLUTANT

· **IATA**

AEROSOLS, inflammable

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe**

2 5F Gaz.

· **Étiquette**

2.1

· **IMDG**



· **Class**

2.1

· **Label**

2.1

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2020

Révision: 07.10.2020

Nom du produit: **Metaflux 70-15 Degraissage rapide**

(suite de la page 8)

· IATA



· Class 2.1
· Label 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement: *Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : (R)-p-mentha-1,8-diène / d-limonene, Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% de n-hexane*

· Marine Pollutant: *Oui*
Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (ADR): *Signe conventionnel (poisson et arbre)*

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur *Attention: Gaz.*

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -
· No EMS: *F-D,S-U*
· Stowage Code *SW1 Protected from sources of heat.
SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.*

· Segregation Code *SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.
For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
For WASTE AEROSOLS:
Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.*

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC *Non applicable.*

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) *1L*

· Quantités exceptées (EQ) *Code: E0
Non autorisé en tant que quantité exceptée*

· Catégorie de transport *2*

· Code de restriction en tunnels *D*

· Remarques: *Quantité limitée
Mentionner au document transport: mode de transport suivant le chapitre 3.4 ADR*

· IMDG

· Limited quantities (LQ) *1L*

· Excepted quantities (EQ) *Code: E0
Not permitted as Excepted Quantity*

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2020

Révision: 07.10.2020

Nom du produit: Metaflux 70-15 Degraissage rapide

(suite de la page 9)

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**
· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO**

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2 Danger pour l'environnement aquatique

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Classe	Part en %
I	2,2
NK	84,3

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aérosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Liq.): Gaz sous pression – Gaz liquéfié

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2020

Révision: 07.10.2020

Nom du produit: Metaflux 70-15 Degraissage rapide

(suite de la page 10)

*Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2**** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR